

ARRETE N°UCA-2019-411

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Monsieur Vincent GERARD par le Conseil de laboratoire du PHIER en date du 5 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Vincent GERARD est nommé Directeur du Laboratoire des Philosophies et Rationalités (PHIER) à compter du 15 septembre 2019.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 septembre 2019.

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne,



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

11 SEP. 2019

- Publié le

11 SEP. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.